

## Du PERCO-I au PERECO

Le 19 octobre 2022, les élus du CSE de TDF sont consultés sur le projet d'avenant n°4 au Plan d'Épargne pour la Retraite Collective Interentreprise TDF (transformation du PERCO-I en PERECO), et doivent donner mandat au secrétaire du CSE pour signer ce nouvel avenant.

A cette occasion, les élus CGT de ce CSE rappellent la perversité de ce genre de plan d'épargne.

Le PERCO-I hier, le PERECO aujourd'hui, et qui sait demain, le COCORICO, sont et seront toujours des outils d'exonérations fiscales et sociales. Ils vident insidieusement les caisses de l'état celles de notre assurance sociale tout en incitant les victimes, les contribuables et les assurés, à participer à ce hold-up.

Quand les revenus des retraites baissent, chacun est poussé vers l'épargne, et tant pis pour celles et ceux qui ne le peuvent pas. Vieille querelle entre le régime par répartition et celui par capitalisation, la solidarité ou le chacun pour soi, ceux qui peuvent et ceux qui ne peuvent pas.

Souvenez-vous que directement ou indirectement, c'est en faisant de tels choix de société que le temps d'attente aux urgences de nos hôpitaux publics devient effarant, que les moyens dans nos écoles se réduisent à peaux de chagrin, que nos vieux se meurent dans des conditions épouvantables, que nos soins sont déremboursés.

TDF propose cet accord sur la base de ces lois françaises scélérates. En a-t-elle vraiment l'obligation ? Les salariés réclament-ils sa mise en place parce qu'ils sont favorables à ce système ou parce qu'ils y sont incités voir contraints ?

Difficile de trancher mais pour les élus CGT de ce CSE, ce système nuit à l'intérêt général, c'est pourquoi ils font le choix de s'abstenir.

